

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 15 décembre 2016 à 19h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard.

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**16-12-15-4262 Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 15 décembre 2016 à 19 h 50.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

**16-12-15-4263 Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 15 décembre 2016, à 19h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Règlement hors cour du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Tonya Welburn;
- E) Autorisation – Entente de principe avec monsieur Richard Vincent;
- F) Période de questions;

Adoption de l'ordre du jour

16-12-15-4264

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 15 décembre 2016 tel que présenté.

Adopté

Madame la conseillère, Marielle Duhème, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts concernant le prochain point de discussion en rapport au règlement hors cour du litige opposant la Ville de Huntingdon c. Tonya Welburn. Elle quitte son siège et la salle des délibérations à 19h55.

Règlement hors cour du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Tonya Welburn

Considérant le règlement hors cour intervenu dans le dossier du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Tonya Welburn;

16-12-15-4265

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal entérine le règlement hors cour intervenu dans le dossier de cour portant le numéro 760-17-002329-103 dont le conseil a pris préalablement connaissance et autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert à signer les documents de règlement pour et au nom de la ville de Huntingdon.

Adopté

Madame la conseillère, Marielle Duhème, revient dans la salle des délibérations à 20h05.

Entente de principe avec monsieur Richard Vincent

Considérant que Fertibec Inc. désire vendre la totalité du lot 5 007 296 contenant une superficie de 78 222.8 mètres carrés;

Considérant que monsieur Richard Vincent et/ou la Société dont il est actionnaire est prête à s'en porter acquéreur;

Considérant qu'un protocole d'entente doit intervenir entre la Municipalité et monsieur Richard Vincent et/ou la Société dont il est actionnaire pour établir leur rapport concernant le développement résidentiel devant être réalisé sur l'immeuble à être ainsi acquis et notamment concernant leurs obligations respectives quant au développement résidentiel;

Considérant qu'une entente relative à des travaux municipaux visant la réalisation et le financement des travaux d'infrastructures

municipales doit également intervenir entre la Municipalité et monsieur Richard Vincent et/ou la Société dont il est actionnaire;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document de présentation visant à établir les pourparlers entamés avec le promoteur.

16-12-15-4266

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser la Municipalité à négocier un protocole d'entente avec le promoteur, monsieur Richard Vincent et/ou la Société dont il est actionnaire, pour établir leur rapport concernant le développement résidentiel devant être réalisé sur l'immeuble à être ainsi acquis et notamment concernant leurs obligations respectives quant au développement résidentiel;

D'autoriser le maire, Monsieur André Brunette et la directrice générale, Madame Johanne Hébert, à représenter la Municipalité et à agir pour celle-ci, aux fins de signer un protocole d'entente, conformément au contenu du document de présentation soumis à la présente assemblée.

Adopté

Période de questions

Aucune assistance.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-12-15-4267

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 30.

Adopté

André Brunette, maire

Johanne Hébert, greffière de séance